

CSA ILE DE FRANCE DU 27 MARS 2024: UNE ANNEE CHARNIERE POUR LA DI ILE DE FRANCE

L'USD FO était représentée par Jean-François RENON, William SALLE et Philippe ALLONNEAU.

En propos liminaire, le DI annonce qu'une rigueur budgétaire s'appliquera en 2024 dans les services nécessitant des arbitrages et certaines dépenses à différer. Les propos du DI font écho au gel des crédits de l'Etat d'un montant de 10 milliards d'euros. Pour l'USD FO, c'est encore de l'austérité qui ne dit pas son nom..

Suite à demande de l'USD FO, le DI accepte de mettre au vote le projet des emplois de référence de la DI Ile de France pour l'année 2024.

- APPROBATION DE PROCES VERBAUX

Les PV des CTSD des 15 et 20 juin 2022, ainsi que le PV du CSA du 16 mai 2023 sont approuvés par l'ensemble des organisations syndicales.

- PRESENTATION DES EFFECTIFS DE REFERENCE DE L'ANNEE 2024

La dotation globale est fixée à 1038 emplois pour l'année 2024, contre 1122 emplois concernant l'année 2023. Ce différentiel d'emplois s'explique par les décisions suivantes :

- Transfert de 83 emplois de la Trésorerie Générale des Douanes en direction du futur Centre de Gestion Financière rattaché à la Direction Générale.
- Suppression d'un emploi de catégorie C à l'élément nautique de la BSM. Le DI fait part d'une interrogation concernant la modernisation des moyens nautiques.
- Suppression d'un emploi de catégorie B non pourvu au pool chauffeur de la BSM.

La DG a été aussi alertée du départ prochain à la retraite du chef du pool chauffeur.

- Suppression d'un emploi de catégorie A et d'un emploi de catégorie B à la brigade SMS pour atteindre au total 34 emplois (16 emplois pour chacun des deux camions + 2 emplois de cadres). Le DI annonce l'engagement d'une réflexion nationale sur l'utilisation des moyens scanners et notamment leur positionnement dans les zones portuaires qui constituent des points d'entrée de la drogue sur le territoire.
- Suppression de deux emplois de catégorie B à la Recette Interrégionale liée au transfert des missions fiscales.
- Création de 4 emplois au bureau de Marne la Vallée (3 B et 1 C) en raison de l'accroissement des flux liés à l'e-commerce impactant la plateforme de Chelles.
- Création d'un emploi de catégorie B au bureau des Contributions Indirectes de Paris en raison d'un accroissement de l'activité du service.

Se rajoutent à ces suppressions et créations d'emplois, des repyramidages d'emplois dans certaines structures, ainsi que des transferts d'emplois entre certaines résidences :

- Le poste d'IMI catégorie A branche SURV est requalifié en poste de rédacteur catégorie A branche AG/CO rattaché au PLI chargé de la gestion du parc automobile.
- Transformation d'un emploi de catégorie A en un emploi de catégorie B au CISD de Garges les Gonesse en raison d'une plus grande difficulté à combler des vacances d'emplois de catégorie A sur cette résidence.
- Repyramide d'un emploi de catégorie C en un emploi de catégorie B à la BSM visant à accroître l'encadrement intermédiaire sur le terrain.
- Transfert d'un emploi de catégorie B non pourvu du Service Régional des Tabacs de la DR de Paris vers la cellule Conseil aux Entreprises du PAE de Paris en raison d'une charge de travail importante en terme d'activité économique.
- Transformation d'un emploi de catégorie B en emploi de catégorie A au SRE de Paris en raison de l'augmentation de la technicité du poste.

- Repyramide de deux emplois de catégorie C en deux emplois de catégorie B au BCI de Paris en vue de développer les capacités de contrôle.
- Transformation à la BSETM de Paris des 5 emplois de catégorie C de maître chien anti-explosifs en un emploi de catégorie C maître-chien anti-tabac et un emploi de maître-chien cash catégorie C. Il restera à la BSETM trois emplois de maître-chien anti-explosifs. La raison invoquée par l'administration est l'externalisation de la mission sûreté-sécurité.
- Transformation d'un emploi de catégorie C de maître-chien anti-explosif en maître-chien anti-tabac de catégorie C pour la BSI de Marne-La-Vallée. L'administration justifie cette transformation par l'externalisation de la mission sûreté-sécurité.
- Transformation d'un emploi de catégorie A en un emploi de catégorie B pour le bureau de Corbeil Evry et de deux emplois de catégorie A en deux emplois de catégorie B pour le bureau de Trappes. Le DI évoque des difficultés à combler les vacances d'emplois en catégorie A, mais plus de facilités à pourvoir des postes en catégorie B.

Suite à l'alerte de l'USD FO concernant la situation RH catastrophique du bureau de Corbeil Evry, le chef de la GRH Ile de France nous informe de l'arrivée d'une agente Paris Spéciale pour combler la vacance d'emploi de chef de bureau.

- Transfert de 4 emplois de catégorie B de la BSI Val de Seine non couvert par des effectifs réels vers la BSI de Gennevilliers (transfert de deux emplois de catégorie B entre les deux résidences + transformation de deux emplois de catégorie B en deux emplois de catégorie C).

Le DR de Paris Ouest indique que le renforcement de la BSI de Gennevilliers s'explique en particulier par le développement de moyens anti-fraude sur le port de Gennevilliers, en particulier l'utilisation d'une camionnette scanner qui nécessitera la formation de 4 agents, mais aussi par la couverture géographique étendue de projection de l'unité sur deux départements : Les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise.

Pour la BSI Val de Seine, une interrogation se pose quant aux méthodes de ciblage et de mise en place des contrôles qui seront nécessairement modifiées avec certaines barrières de péage qui sauteront sur les autoroutes A13 et A14.

L'USD FO souligne aussi que le niveau des effectifs de la BSM évalué à 97 emplois de référence nécessiterait un encadrement dimensionné à la taille de cette unité (1 A+ et 2 adjoints A). Le sujet brûlant de la côte de service de la BSM doit notamment faire l'objet d'une remise à plat complète sous la direction du chef divisionnaire de la DSO...

L'USD FO constate cette année un nombre assez important de repyramides d'emplois. La difficulté majeure de l'Ile de France demeure encore et toujours son manque flagrant d'attractivité, ainsi qu'un turn-over continu dans les services. Quand l'administration prendra t-elle enfin en considération ce sujet et se décidera t-elle à agir de manière concrète ? Les paroles ne suffisent pas !

Si on synthétise l'évolution des effectifs de référence entre 2023 et 2024, hors transfert des effectifs de la TGD vers le centre de gestion financière (83 emplois), l'Ile de France se voit supprimer au final un emploi de manière globale.

L'USD FO a voté CONTRE le projet des effectifs de référence présenté par l'administration. L'USD FO condamne les réductions d'effectifs qui perdurent depuis des années. STOP à la casse du service public et aux conditions de travail dégradées !

- POINT SUR LES JO ET JOP

Le DI effectue un point d'étape tout en précisant qu'il reste encore des choses à cadrer. Il est prévu le renfort de 84 agents SURV (dont 28 Paris Spé) et 12 agents Paris Spé Co pour l'ensemble de la DI Ile de France.

Concernant la problématique des transports, la dernière semaine du mois de juillet, ainsi que les deux premières semaines du mois d'août constitueront une période critique. Dans ce cadre, il serait possible d'augmenter la quotité de télétravail. Sur l'éventualité de déroger à la limite de trois jours par semaine, le DI attend des instructions ministérielles.

- L'installation d'un poste de douane déporté au sein du village olympique est prévue. Concernant St Quentin en Yvelines, il n'y a pas à ce stade d'infrastructures susceptibles d'accueillir un poste douane déporté.

Il serait envisagé l'accomplissement des formalités douanières au plus près des lieux d'hébergement des délégations. Des équipes mixtes OP/CO et SURV pourraient être constituées. La mobilisation des agents est envisagée selon deux périodes distinctes : Du 10 au 12 août après la fin des JO et du 7 au 9 septembre après la fin des JOP.

L'USD FO suivra l'évolution de ce dossier avec vigilance. Un cadrage précis est attendu de la part des agents, le timing avant le début des épreuves approche à grands pas.

- LES PROJETS IMMOBILIERS

- Concernant la Direction Régionale de Paris Ouest, le déménagement de la BSI Val de Seine au n°7 rue Volta a fait l'objet d'une étude de faisabilité par un cabinet d'architecte. Le cabinet d'architecte a rendu un avis positif quant à la faisabilité du projet. En raison du montant élevé du projet, le bureau immobilier et maîtrise d'ouvrage de Bercy a été sollicité. Plusieurs tranches de travaux, à la fois au n°5 et n°7 de la rue Volta nécessiteront ensuite un financement adéquat qui n'est à ce stade pas prévu pour l'année 2024.
- Concernant le bureau et la brigade de Rungis, des locaux ont été à ce stade identifiés à l'intérieur du MIN distants à 100 mètres l'un de l'autre.
- Concernant le site D'Aulnay, la construction d'un nouveau bâtiment est envisagée. Dans l'attente, il est nécessaire d'engager certains travaux dans les locaux actuels, en particulier la réparation de l'ascenseur défectueux et de la porte d'entrée, la pose de grillage pour la sécurisation des marchandises saisies, peinture et recouvrement des sols.
- Concernant la brigade de Combs la-ville, la présence d'une cimenterie à proximité du site génère des inquiétudes en raison des rejets liés à cette activité. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail sera saisi sur ce sujet, car la protection des agents est primordiale.
- Concernant le VITALYS, le DI nous informe que des locaux domaniaux ont été identifiés sur la ville de Montreuil. Des travaux pourraient être engagés en 2025 pour reloger 120 agents. Les autres agents resteraient sur le VITALYS, en attente d'une solution pérenne.